

« L'utilisation sûre des biocides et autres produits chimiques est notre principale préoccupation »

De nombreux produits chimiques sont utilisés dans l'industrie textile, dont des biocides du circuit restreint, qui présentent un risque pour la santé. En tant qu'entreprise textile, comment gérer cette problématique en toute sécurité ? Et de quelles obligations devez-vous tenir compte ? Ronny Geurs, directeur HSE et responsable de l'environnement et de la prévention chez le fabricant de sols Tarkett, et Bruno Eggermont, conseiller en environnement et en énergie chez Fedustria, nous l'expliquent.

Les biocides sont des produits utilisés pour lutter contre les organismes nocifs, des bactéries aux virus, des insectes aux nuisibles, en les repoussant, en les rendant inoffensifs ou en les détruisant. Un certain nombre de biocides présentent un risque élevé pour la santé. Ils appartiennent à ce qu'on appelle le « circuit restreint ». Ils peuvent, par exemple, être irritants ou toxiques.

Dans le secteur textile, on trouve trois applications courantes des biocides : la protection des textiles finis contre l'attaque des champignons, des mites ou d'autres organismes indésirables, le prétraitement des textiles pour leur conférer des propriétés antibactériennes ou répulsives et la décontamination des textiles dans les blanchisseries industrielles, par exemple dans les hôpitaux.

Aujourd'hui, chez Tarkett, on n'utilise plus qu'un seul biocide : un insecticide à base de la substance active perméthrine. Selon Ronny Geurs, responsable de l'environnement et de la prévention : « Pour la teinture, nous traitons nos fils de laine avec ce produit pour protéger nos tapis des mites et des coléoptères. »



« La sécurité passe avant tout »

RONNY GEURS, DIRECTEUR HSE ET RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PRÉVENTION CHEZ TARKETT

Présence de substances toxiques dans les eaux usées

Non seulement la sécurité des opérateurs, mais aussi la protection de l'environnement méritent toute notre attention. La perméthrine est très toxique pour les organismes aquatiques. Toutes les entreprises doivent donc respecter une norme de rejet imposée dans le cadre du permis d'environnement.

« En tant que secteur, nous appliquons les meilleures techniques disponibles, c.-à-d. les techniques qui donnent les meilleurs résultats dans le domaine de l'environnement et qui sont abordables financièrement et réalisables techniquement », affirme Bruno Eggermont. « De cette façon, nous évitons que des substances toxiques soient rejetées dans les eaux usées. »

Les eaux usées de Tarkett sont, quant à elles, soigneusement traitées avant d'être rejetées. Selon Ronny Geurs : « Les eaux usées de nos bains d'application - dans lesquels le textile est traité avec des colorants et de la perméthrine - et des bains de rinçage - dans lesquels le textile est lavé - contiennent encore une concentration limitée en produits chimiques. Nous traitons ces eaux usées dans notre propre usine de traitement des eaux avant de les rejeter. Et nous réutilisons même une partie de l'eau épurée dans notre processus de production. Chaque mois, nous testons les eaux usées sur la base de nombreux paramètres afin de nous assurer qu'elles peuvent être rejetées en toute sécurité. En plus de cela, nous effectuons aussi régulièrement des tests d'écotoxicité pour déterminer si les eaux usées sont toxiques pour les organismes aquatiques. »



Enregistrement obligatoire

Si vous souhaitez utiliser des biocides du circuit restreint, vous devez d'abord vous enregistrer sur www.biocide.be, le site web du Service public fédéral Santé publique. Début 2019, la législation a été adaptée et simplifiée pour les utilisateurs professionnels.

« L'obligation d'enregistrement n'est pas nouvelle pour nous », affirme Ronny Geurs. « Cela fait déjà plusieurs années que nous enregistrons l'achat et l'utilisation des biocides que nous utilisons via l'outil d'enregistrement en ligne. En tant qu'utilisateur professionnel, il suffit, par contre, désormais, de le confirmer une fois par an. Nous continuons néanmoins à surveiller de près les biocides que nous achetons et utilisons. »

« Les autres entreprises du secteur textile sont également bien conscientes de l'obligation d'enregistrement », explique Bruno Eggermont, conseiller en environnement et en énergie chez Fedustria. « En tant que fédération, nous sommes investis de la tâche d'informer et de soutenir les entreprises textiles. »

Gants, lunettes et chaussures imperméables

Les dangers et les risques des produits biocides du circuit fermé sont décrits dans les actes d'autorisation et les fiches de données de sécurité, mieux connues sous le nom de « safety data sheets ». La perméthrine, par exemple, peut provoquer une réaction allergique cutanée et une grave irritation des yeux. Tout contact avec la peau et les yeux est donc interdit. Selon Ronny Geurs : « Nos opérateurs sont tenus de porter des gants appropriés et des lunettes de protection fermées. Sur le lieu de travail, tout le monde porte des vêtements de travail standard appropriés. Dans les départements dans lesquels on utilise des produits chimiques, les travailleurs portent également des chaussures de sécurité imperméables. »

« En réalité, les chaussures de sécurité imperméables ne sont pas nécessaires lors de l'utilisation de la perméthrine,

« Dans les entreprises textiles, l'utilisation consciente des produits chimiques tels que les biocides constitue une préoccupation permanente »

BRUNO EGGERMONT, CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET EN ÉNERGIE CHEZ FEDUSTRIA

ais nous les imposons quand même. En tant que responsable de l'environnement et de la prévention, j'examine et j'évalue les risques pour nos travailleurs et je détermine les équipements de protection individuelle appropriés à porter. La sécurité passe avant tout. Dans le département peinture, les opérateurs manipulent différents produits chimiques dans un environnement humide. Des chaussures imperméables à l'eau sont donc indispensables pour éviter que les produits chimiques n'entrent en contact avec la peau au cas où ils seraient renversés. »

« Les entreprises textiles sont conscientes des dangers et des risques liés aux produits chimiques et les utilisent en toute sécurité », explique Bruno Eggermont. « La réalisation d'une évaluation des risques et l'imposition de mesures de protection font partie intégrante de leur politique de sécurité et de prévention. Ils veillent, en outre, à ce que des biocides ne soient utilisés que dans le cadre des applications pour lesquelles ils sont autorisés. » Ces utilisations sont énumérées dans l'acte d'autorisation du produit ou dans l'éventuel résumé des caractéristiques de sécurité (RCS) qui sont tous les deux repris dans la liste des produits biocides autorisés disponible sur www.biocide.be.

Le SPF Santé publique informe

Envie d'en savoir plus sur l'utilisation sûre des biocides, les risques qui y sont liés ou l'obligation d'enregistrement ? Vous trouverez de nombreuses informations à ce sujet sur www.biocide.be.

Vous trouverez également une brochure et une fiche d'information adaptées au secteur textile :

- **Les biocides dans le secteur textile. Que devez-vous savoir en tant qu'utilisateur professionnel ?** (pour l'employeur/le conseiller en prévention)
- **Les biocides dans le secteur textile. Que devez-vous savoir en tant qu'utilisateur professionnel ?** (pour l'employeur/le conseiller en prévention)



BIOCIDES ?
Je les utilise
de manière
raisonnée

 service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

.be